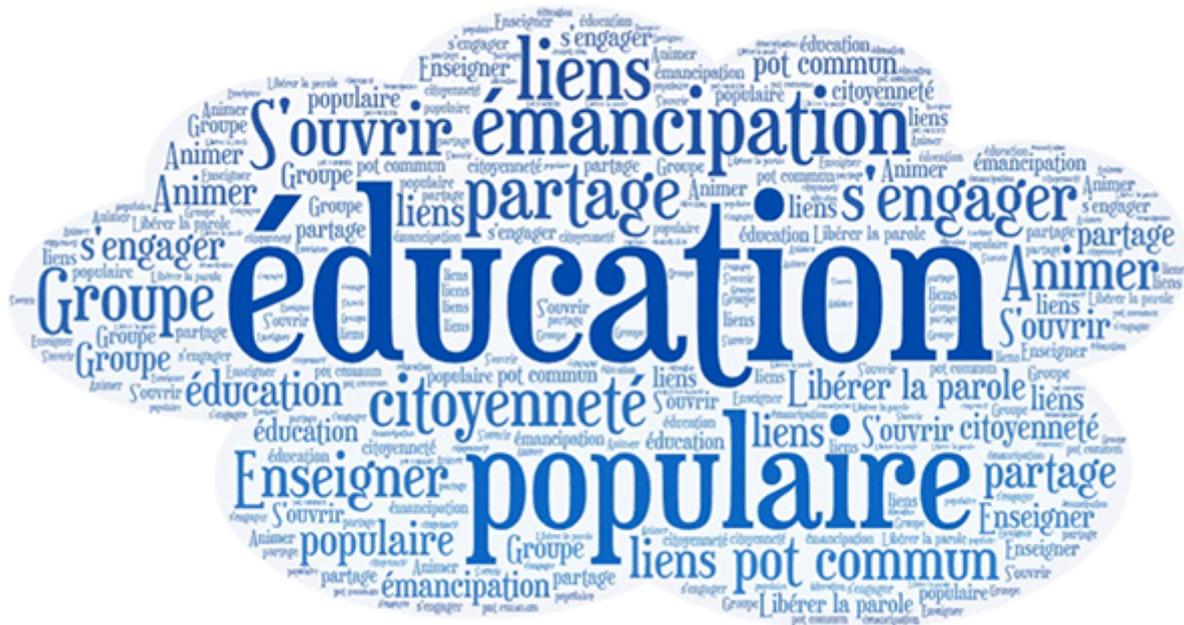

C'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer, s'élever avec le concours des adultes. Nous déplaçons l'axe éducatif : le centre de l'école n'est plus le maître mais l'enfant. La vie de l'enfant, ses besoins, ses possibilités sont à la base de notre méthode d'éducation populaire.

Celestin Freinet (1896-1966).



Projet pédagogique 2023-2024

Pôle Educatif Robert Buisson

(Accueil de loisirs Robert Buisson, Territoires Educatifs Joliot-Curie et Dolto)

TABLE DES MATIERES

Contexte	2
Les valeurs :	3
Les objectifs généraux et opérationnels :	4
Les démarches pédagogiques	5
L'évaluation	7

CONTEXTE

Le territoire Centre-sud représente 58% du territoire et 43% de la population de la commune d'Echirolles ; il est composé de trois quartiers principaux, le Village II, la Commanderie et le centre-ville.

Sur ce territoire, EVADE intervient sur trois sites :

- L'accueil de loisirs Robert Buisson pour les 3/13 ans durant les mercredis et les vacances scolaires.
- Le Territoire Educatif Joliot-Curie pour l'élémentaire avec la gestion des temps périscolaires (Pause Méridienne et Ateliers Périscolaires du Soir).
- Le Territoire Educatif Dolto pour l'élémentaire avec la gestion des temps périscolaires (Pause Méridienne et Ateliers Périscolaires du Soir).

La structure Robert Buisson :

Histoire du nom : Robert Buisson (1912-1982) était un Militant des JC, du Parti Communiste et de la CGT. Il a poursuivi son engagement en devenant rédacteur en chef du « Travailleur alpin ». Il a été également un des protagonistes de la création de la FRAPNA. Il en est devenu d'ailleurs le président de 1975 à 1979. Par la suite, il a notamment animé l'Union Antipollution d'Echirolles et l'association de Défense de la Colline Verte.

Structurellement, le bâtiment est composé de deux unités composées chacune d'un rez-de-chaussé et d'un premier étage. Le plus petit bâtiment, qui est le plus ancien, accueille un lieu de restauration et deux bureaux administratifs ainsi que des sanitaires. Le deuxième bâtiment, relié au premier, consacre le rez-de-chaussée aux activités « plus de six ans » et le premier étage aux activités « moins de six ans ». La présence de sanitaires et de régies de rangement et de stockage de matériel se trouvent au rez-de-chaussée. Afin de sécuriser les actions menées hors du bâtiment un parc attenant et clos fait partie de la structure. Dans cette même partie, un secteur est attribué au jardin pédagogique.

Écoles Frédéric Joliot-Curie :

Histoire du nom : Jean Frédéric Joliot, dit Frédéric Joliot-Curie, est un physicien et chimiste. Il a obtenu le prix Nobel de chimie en 1935 avec son épouse Irène Joliot-Curie (fille de Pierre et Marie Curie) et a été membre de l'académie des sciences.

Le groupe scolaire est composé d'une école élémentaire et d'une école maternelle.

L'élémentaire est constituée de 9 classes soit 236 enfants. La maternelle est composée de 121 élèves.

Géographiquement cette école se situe au cœur du quartier de la Commanderie.

Écoles Françoise Dolto :

Histoire du nom : Françoise Dolto est une pédiatre et psychanalyste française qui s'est consacré à la psychanalyse des enfants. Reconnue pour sa pratique spécifique dans ce domaine, elle a œuvré à la vulgarisation de ces connaissances à la fin des années 70 via une émission radio destinée au grand public.

Le groupe scolaire est composé d'une école élémentaire et d'une école maternelle. L'élémentaire est constituée de 6 classes soit 141 enfants. La Maternelle est composée de 5 classes pour 145 enfants.

Géographiquement l'école se situe dans le centre-ville proche de la mairie d'Echirolles.

LES VALEURS :

Trois orientations découlent du projet éducatif de l'association : ouverture sur le monde, citoyenneté et vivre-ensemble. A partir de cela, l'équipe permanente a réalisé un travail de co-construction du projet pédagogique. Il s'en a dégagé trois valeurs à défendre.

1. Solidarité

Définition (Robert) : fait d'être solidaire ; relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle. Sentiment humanitaire qui pousse à assister à autrui.

L'équipe ajoute que la compréhension des autres, des individus et des groupes permet d'avoir une vision de tolérance des situations. Un fois cette tolérance acquise pour les situations, un positionnement de solidarité peut se mettre en place.

2. Vivre-ensemble

Définition (Larousse) : cohabitation harmonieuse entre les individus et les communautés. Pour l'équipe, il s'agit de mettre en place un système qui permet à un groupe et à individu dans le collectif de bien vivre ensemble.

3. Co-éducation

Définition (Larousse) : éducation donnée ou reçue en commun. Pour l'équipe, c'est surtout une démarche qui permet aux différents acteurs éducatifs de s'associer dans l'éducation de l'enfant. Pour cela, les différents institutions ou mouvements doivent se reconnaître entre eux. Cette façon de faire peut également s'appliquer d'enfant à enfant dans le cadre de démarches pédagogiques liées à l'éducation populaire.

LES OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS :

Solidarité

1. Favoriser les dynamiques collectives.
 - S'initier au système d'entraide.
 - Avoir un part active dans un projet commun.
2. Développer l'engagement de chacun pour le groupe.
 - Permettre d'être acteur d'un projet collectif.
 - Savoir évaluer un projet dans le groupe.
 - Emettre des perspectives dans un cadre de progression sociale.

Vivre ensemble

1. Permettre la vie collective et démocratique.
 - Initier au principe démocratique.
 - Favoriser l'expression individuelle et collective.
 - Mettre en place un cadre collectif sécurisant.
2. Favoriser la connaissance de l'autre.
 - Mettre en place des dynamiques de médiation culturelle.
 - Favoriser les espaces d'échanges.
3. Conscientiser au développement durable.
 - S'appropriier un milieu.
 - Eveiller aux enjeux.

- Initier aux pratiques.

Co-éducation

1. Favoriser le partenariat entre les différents acteurs éducatifs d'un territoire.
 - Développer la communication.
 - Impulser des actions communes.
2. Viser l'émancipation de chacun.
 - Permettre l'acquisition de connaissances.
 - Favoriser le développement de l'esprit critique.
 - Développer l'autonomie.

LES DEMARCHES PEDAGOGIQUES

En cohérence avec le projet éducatif de l'association, les démarches pédagogiques du Pôle Educatif Robert Buisson s'inscrivent dans le cadre de l'éducation populaire et des méthodes actives.

Education populaire :

Chacun s'accorde à dire qu'il n'existe pas de définition unique et arrêtée de l'éducation populaire. Dans la multitude des mouvements qui la compose, nous pouvons cependant retrouver deux grands principes :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté ;
- Mettre en œuvre des pédagogies actives, qui reposent sur le droit à l'expérimentation et au tâtonnement, où le sujet est à la fois apprenant et sachant. Chaque personne est porteuse de savoirs et d'expériences.

Enfin, l'éducation populaire est une démarche éducative visant à contribuer à l'émancipation des individus et à leur autonomie pour transformer la société.

Pédagogies actives :

Les pédagogies actives ont pour principe de rendre l'enfant acteur de ses apprentissages. Sur nos différents temps d'intervention, le Pôle Educatif Robert Buisson inscrit son action dans la pédagogie de projet pour s'adresser à son public.

Les démarches pédagogiques du Pôle Educatif Robert Buisson

- Démarche dirigée : l'adulte apporte un contenu dans l'animation et/ou dans les connaissances qui seront transmises.
- Démarche semi-dirigée : l'adulte accompagne l'enfant pour animer un temps et partager ses connaissances.
- Démarche d'expérimentations collectives : l'adulte et l'enfant expérimentent un contenu sans connaissances au préalable. L'action est concrète et sera guidée par une envie collective choisie de manière démocratique.

La démarche inclusive

Inclusion : c'est l'action d'intégrer une personne, un groupe, de mettre fin à leur exclusion sociale (Larousse). L'association EVADE propose à son public une démarche inclusive. L'objectif est de permettre à des enfants ayant des troubles comportementaux ou des handicaps de s'intégrer dans le groupe ; dans les différents temps d'accueils.

Le Pôle Éducatif Robert Buisson propose notamment un accompagnement familial. Dans le cas où la famille signale à l'inscription la situation de son enfant, une première rencontre est organisée entre le directeur de l'accueil de loisirs, les parents et l'enfant. Ce temps permet de définir ensemble les conditions d'accueil de l'enfant (encadrement, proposition pédagogique, suivi sanitaire) de fixer des aménagements de temps de présence, d'échanger sur les besoins de chacun. L'accompagnement de la famille et de l'enfant se poursuivent par la suite par de nouveaux temps d'échanges avec le directeur. Nourri des observations réalisées par l'équipe pédagogique, il propose des évolutions dans l'accompagnement de l'enfant.

L'ÉVALUATION

La solidarité :

Objectifs généraux :	Objectifs opérationnels :	Critères :	indicateurs	Outils :
Favoriser les dynamiques collectives.	S'initier au système d'entraide.	Le public, a-t-il été sensibilisé aux systèmes d'entraide à travers les différents temps ? (Activité, PM, vie quotidienne, ...).	- Identification des différents systèmes d'entraide. - Mise en place d'actions favorisant l'entraide.	<ul style="list-style-type: none"> - Projets. - Fiches de séance. - Actions/animations - Bilans/évaluations. - Observations de terrain - Enquêtes. - Débats/Forum - Outils de décision démocratique
		Le public, est-il attiré spontanément par les actions de solidarité.	- Comportement dans un schéma d'entraide. - Nombre d'enfants s'engageant dans des projets de solidarité.	
	Avoir une part active dans un projet commun.	Les publics, sont-ils régulièrement consultés pour proposer/porter des projets communs ?	- Consultation du public - Mise en place de projets collectifs.	
		Le public, a-t-il été à l'origine et à la concrétisation d'un projet commun ?	- Origine du projet. - Mise en œuvre du projet.	

Développer l'engagement de chacun pour le groupe.	Permettre d'être acteur d'un projet collectif.	Y a-t-il des espaces et/ou des outils prévus pour favoriser la participation ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'outils permettant la construction et l'évaluation. - Espaces favorisant l'expression et l'engagement au sein d'un projet. 	
		La posture éducative, est-elle favorable à l'implication de tous ?	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des enfants dans un projet collectif - L'équipe met en place des démarches de projet d'enfants 	
		Le public, a-t-il pu s'exprimer et participer à un projet collectif ?	<ul style="list-style-type: none"> - Place au rôle d'un enfant dans un projet collectif. 	
	Savoir évaluer un projet dans le groupe.	Des temps de bilans, sont-ils proposés ?	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'évaluer une animation ou un projet dans son ensemble. 	
		Est-ce que les temps et les outils de bilans sont adaptés au public ?	<ul style="list-style-type: none"> - Type d'outil de bilan proposé. - Compréhension du public de l'outil. 	
	Emettre des perspectives dans un cadre de progression sociale.	Des nouvelles pratiques, ont-elles émergées en faveur du groupe ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets innovants émergés par le groupe. 	

		Le public est-il en mesure d'émettre des perspectives d'améliorations dans une visée de progression sociale (fonctionnements, pratiques, ...) ?	- Capacité à émettre des perspectives avec pour visé une progression sociale.	
--	--	---	---	--

Le vivre ensemble :

Objectifs généraux :	Objectifs opérationnels :	Critères d'évaluation :	Indicateurs :	Outils :
Permettre la vie collective et démocratique.	Initier au principe démocratique.	Est-ce que le public a été accompagné afin de mieux comprendre les principes démocratiques ?	- Proposition d'outils démocratiques. - Compréhension des principes démocratiques. - Mise en place d'un accompagnement.	- outils d'animation démocratique. - Temps d'échanges - Formation professionnelle/continue. - Sorties. - Projets
		Est-ce que les principes démocratiques ont été compris ?	- Observation du public dans la mise en œuvres des outils démocratiques.	
	Favoriser l'expression individuelle et collective.	Les temps d'échanges, sont-ils ludiques ?	- Forme des temps d'échange.	
		Est-ce que des temps d'échanges permettant l'expression et la prise en compte de la parole de chacun ont été proposé ?	- Forme des temps d'échange. - Nombre de temps d'échange par projet.	

	Mettre en place collectif sécurisant.	Le cadre, est-il bien défini et compris par chacun ?	<ul style="list-style-type: none"> - Explication du cadre - Application des règles - Observation du comportement des individus. 	
		La posture de chacun, permet-elle au public de se sentir en sécurité/confiance ?	<ul style="list-style-type: none"> - Observations de l'effet de la posture d'un professionnel sur son public. - Capacité de chacun à gérer les conflits. - Degrés d'écoute 	
Favoriser la connaissance de l'autre.	Mettre en place des dynamiques de médiation culturelle.	Est-ce que l'équipe éducative est dans la conception de projets culturels ?	- Proposition de projets culturels.	
		Est-ce que le public a participé à des projets culturels ?	- Nombre de participants sur des projets culturels.	
		Est-ce que le public a découvert de nouveaux milieux culturels ?	- Les projets de l'équipe permettent de découvrir de nouvelles structures culturelles.	
	Favoriser les espaces d'échanges.	La posture de l'équipe éducative favorise-t-elle les échanges au sein du public ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'espaces d'échanges. - Nombre d'espaces d'échanges par projet. 	

		Des moyens, actions ou événements favorisent-ils les échanges parmi le public ?	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'espaces d'échanges. - Méthodes permettant l'échange. 	
Conscientiser au développement durable.	S'approprier un milieu.	Le public, visé est-il en contact régulier avec la nature ?	<ul style="list-style-type: none"> - Projets en lien avec la nature. - Espaces naturels découverts par le public. 	
		Le public, pratique-t-il des activités de découverte du milieu ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations en lien avec la découverte d'un milieu. 	
	Eveiller aux enjeux.	Le public, est-il sensibilisé aux enjeux du développement durable ?	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux enjeux du développement durable. - Nombre de sensibilisation à la démarche de développement durable. - Diversité des thématiques 	
		Les moyens de sensibilisation, sont-ils adaptés aux différents publics ?	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement du public. - Moyens financiers. - Démarche pédagogique - Méthodes. 	

	Initier aux pratiques.	Des moyens d'actions, sont-ils proposés au public ?	- Le rôle du public dans les actions de développement durable.	
		L'équipe éducative, est-elle porteuse de pratiques en faveur du développement durable ?	- La démarche d'éducation à l'environnement est présente dans les actions. - Des perspectives de développement durable sont dégagés.	

La co-éducation :

Objectifs généraux :	Objectifs opérationnels :	Critères d'évaluation :	Indicateurs :	Outils :
Favoriser le partenariat entre les différents acteurs éducatifs d'un territoire.	Développer la communication.	Est-ce que le public a conscience des rôles et missions de chaque acteur ?	- Prise en compte des partenaires éducatifs dans les actions. - Nombre de partenaires associés.	- Réunions de co-construction. - Outils de communication. - Projets
		Est-ce que des temps d'échanges formels et informels sont proposés ?	- Type de temps d'échange proposés aux partenaires. - Fréquence des temps d'échange dans chaque action.	

		Est-ce que des outils de communications pertinents sont développés ?	- Les outils de communication sont favorables au partenariat.	
	Impulser des actions communes.	Des temps d'échanges balisés entre les acteurs sont-ils mis en places ?	- Le prévisionnel des actions établi un lien avec les partenaires.	
		Est-ce que des actions communes sont élaborés ?	- La démarche de co-construction dans les actions.	
Viser l'émancipation de chacun.	Permettre l'acquisition de connaissances.	Des outils ont-ils été mis en place pour permettre l'acquisition des connaissances ?	- Démarche pédagogique utilisée en relation avec le public.	
		Le public a-t-il acquis de nouvelles connaissances et/ou compétences (savoir, savoir-être, savoir-faire) ?	- Les connaissances et les compétences sont observables quantitativement.	

	Favoriser le développement de l'esprit critique.	Est-ce que des temps d'échanges ont été mis en place ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps d'échanges par action. - Mise en place d'espaces d'expression.
		Le public a-t-il pu donner son avis en argumentant ?	- Le public est en capacité d'argumenter ses prises de position.
		L'équipe pédagogique a-elle pu inciter le public à remettre en question ses aprioris ?	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du public en évolution. - Argumentation des propos de chacun appartenant.
	Développer l'autonomie.	Des actions ont-elles été mises en place pour développer l'autonomie ?	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche pédagogique favorise le développement de l'autonomie. - Plusieurs actions permettent le développement de l'autonomie.
		Y a-t-il eu une progression de l'autonomie du public sur les différents temps et projets ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de l'autonomie du public est observable quantitativement. - Le public est en capacité d'agir librement et par lui-même. - Le public sait prendre des initiatives.

Projet de Fonctionnement PM

Françoise Dolto & Frédéric Joliot-Curie
Pôle Educatif Robert Buisson

ECHIROLLES
VACANCES
ANIMATION
DEVELOPPEMENT
EDUCATIF

évade

SOMMAIRE

1 Réglementation

2 Équipe et missions

3 Démarche pédagogique

4 Animations

5 Matériel

6 Découpage temporel

7 Démarche d'accompagnement.

8 Évaluation.

1. Réglementation

Règlementation DDCS

Le temps de pause méridienne doit suivre la réglementation DDCS.

Les accueils collectifs de mineurs (article L-227-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la DDCS/DDCSPP, soit du siège social de votre organisme, soit de votre résidence si vous êtes un particulier. Les accueils ne rentrant pas dans cette définition ne peuvent pas être déclarés.

PEDT

Le temps de la pause méridienne s'inscrit dans le cadre du PEDT de la ville d'Echirolles.

Les acteur-trices du PEDT adhèrent aux valeurs défendues sur le territoire échirollois.

L'Éducation Populaire est émancipatrice et solidaire, vectrice de cohésion sociale, la communication non violente aidant à régler différends et/ou conflits avec autrui.

Projet Pédagogique

Rédigé par l'équipe Evade. Le projet pédagogique met en œuvre le Projet Educatif de l'association.

Les objectifs du projet pédagogique :

⇒ Valeur d'émancipation

- Être acteur
- Accompagner vers l'autonomie

⇒ Valeur d'éducation à l'environnement et au développement durable

- Conscientiser au principe d'EEDD
- Connaître son environnement
- S'inscrire dans des démarches éducatives

⇒ Valeur d'action culturelle

- Viser la transformation sociale
- Favoriser les nouvelles pratiques

2. Equipe et missions

Directeur du Pôle Educatif (DPE)

Coordonne le Pôle Educatif (l'ensemble des écoles du secteur, Dolto et Curie)

Missions :

- est garant du temps PM
- est responsable des équipes EVADE
- est responsable pédagogique des équipes villes.
- Défend les valeurs du projet pédagogique.

Directeur du Territoire Educatif (DTE)

Coordonne le TE (Dolto ou Curie)

Missions :

- est garant du temps PM
- est responsable des équipes EVADE
- est responsable pédagogique des équipes villes.
- Défend les valeurs du projet pédagogique.

Référent(e) pause méridienne

Anime le temps Méridien.

Missions :

- Fais le lien avec les partenaires du temps (familles, agents de restauration, enseignants)
- Met en œuvre pédagogiquement et logistiquement le projet de fonctionnement PM.
- Est garant du projet de fonctionnement et du projet pédagogique du Pôle Éducatif.
- Organise les temps de rencontres et d'échanges de pratiques entre animateurs.
- Évalue les animateurs ville en lien avec le DPE et DTE.
- Fais le lien avec le DPE et le DTE.
- Défend les valeurs du projet pédagogique

Animateurs Evade, relais et ville.

Mettent en vie le temps Méridien.

Missions:

- Sont garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Jouent avec les enfants
- Proposent des activités variées.
- Défendent les valeurs du projet pédagogique

3. Démarche pédagogique

Posture de l'animateur

Trouver le point d'équilibre entre laxisme et autoritarisme.

Ecouter, observer, anticiper et répondre aux besoins des enfants.

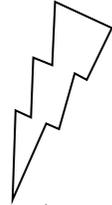
Être présent physiquement auprès des enfants

Utiliser une communication non-violente auprès du public et envers son équipe.

Favoriser le jeu en autonomie.



Les sanctions



Les sanctions physiques et/ou collectives sont interdites.

Une sanction peut être : positive, réparatrice ou négative. Sanctionner c'est donner un avis, un jugement sur une action, un comportement.

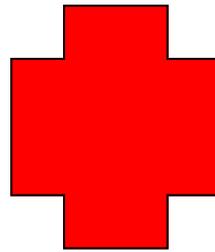
Toute sanction doit être communiquée à l'équipe afin qu'elle soit mise en place et évaluée.

L'animateur **peut et doit** se garder le droit de différer une sanction : s'il est sur le coup d'une émotion, s'il souhaite avoir l'avis de l'équipe et/ou ne sait pas quelle sanction appliquer.

La sanction positive est utilisée pour valoriser un comportement positif ou l'évolution d'un enfant dans un but éducatif. Il est important de la pratiquer afin que les enfants soient témoins de notre attention à leurs égards.

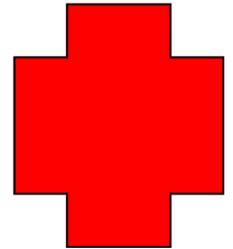
La sanction réparatrice doit être privilégiée, elle permet à l'enfant de réparer, rattraper une erreur de comportement. C'est aller plus loin que la sanction négative, c'est faire prendre en compte le problème, et prendre des mesures pour y remédier.

La sanction négative doit être mise en place lorsqu'un enfant a un comportement inapproprié, ou mettant en danger lui-même ou autrui. C'est le lui faire remarquer et si besoin, si les sanctions réparatrices ne sont pas suffisantes, apposer une sanction plus lourde.



Démarches de soins:

Les trousseaux pharmacies sont complétées par l'animateur relais, elles sont vérifiées et emmenées sur sites par les animateurs des services.



Protocole de soin :

- Protéger l'enfant : écarter les curieux, arrêter l'activité, éviter le sur-accident.
- Diagnostiquer/ faire le point : regarder où l'enfant a mal et évaluer la gravité de la situation.
- Connaître le contexte : prendre les informations sur le contexte de l'accident et le type de blessure.
- Soigner/ Rassurer l'enfant avec le matériel fourni dans les trousseaux de secours.
- Communiquer : noter les soins effectués dans le cahier de suivi, transmettre à l'équipe et au référent PM, si besoin, transmission par le référent PM aux enseignants, parents et DPE, pompiers, Samu en cas d'accident grave.

Exception et cas particuliers :

Le PAI est un protocole obligatoire à mettre en place.

L'affichage des allergies alimentaires se trouve en office, les agents de restauration vérifient chaque jour si les enfants allergiques peuvent ou non manger ce qui est proposé. Les traitements PAI se trouvent dans le bureau de la directrice à Joliot Curie et dans la salle des maîtres à Dolto.

Traitement ponctuel :

C'est un protocole d'auto-médication sous l'autorité d'une ordonnance d'un médecin. L'enfant ne garde pas le médicament, il est gardé par les enseignants ou les animateurs et fourni aux moments nécessaires.

4. Animation: le repas

Partager un moment convivial.

Afin de partager un temps de repas convivial des **repas déguisés et/ou thématique pourront être organisés une fois par trimestre**. Des grands jeux sont organisés une fois par semestre. Au-delà les animateurs veillent à manger aux côtés des enfants pour discuter avec eux, échanger des blagues, anecdotes ou autres devinettes. **Les enfants se placent librement dans l'idéal.**

Découvrir les aliments dans leurs diversités.

Les animateurs veillent par leur présence à **donner envie de goûter** aux enfants, et les inciter en toute **bienveillance** à découvrir de nouveaux aliments. Afin de rendre ces découvertes sympathiques les animateurs **mettent en place des animations** comme : « un dîner presque parfait » où les enfants peuvent noter le repas animé et servi entre eux.... Des repas sans couverts ou des repas inversés (on commence par le dessert pour finir par l'entrée) peuvent aussi être organisés lorsque les effectifs le permettent et que l'équipe souhaite le mettre en place.

Viser à l'autogestion des groupes à table.

Les animateurs doivent **accompagner les enfants** à table dans les différentes tâches de services mais **ne doivent pas faire à la place des enfants**.

Les animateurs définissent avec les enfants un/des **responsables des tâches** (eau, pain, plat chaud, entrée, dessert, propreté, bruit...)

Les animateurs veillent eux à lancer les différents temps du repas et à faire les rappels de règles si nécessaire. Le débarrassage des assiettes du repas se demande après un petit retour au calme annonceur du dessert.

Assurer une cohérence entre les différents acteurs de la pause méridienne est indispensable.

Liens avec les agents de service.

Le référent de la pause méridienne est garant du projet de fonctionnement de la PM et de sa mise en place sur site. Il lui revient la tâche de communiquer avec les différents acteurs les informations nécessaires à la cohérence pédagogique du temps.

4. Animation : le temps de jeu

Activité proposée par un.e animateur.trice

Temps de jeu libre



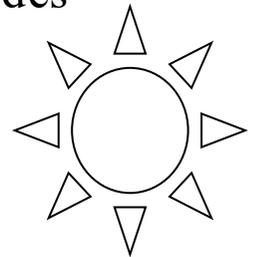
L'animateur.trice **récupère sa caisse, préparée lors du temps de point équipe** et se positionne sur son lieu d'activité

L'animateur.trice **met le matériel à disposition des enfants, et veille à ce qu'il soit utilisé correctement.**

L'animateur **met en place son activité et participe au jeu.** Il est **présent auprès des enfants,** observe, écoute et essaye d'anticiper leurs besoins. **L'animateur tend à responsabiliser les enfants et se rendre autonomes** sur leurs temps de loisirs (arbitrage, création des équipes, apprentissage des règles...).

Les enfants et les animateurs rangent le matériel utilisé.

Les animateurs rangent le matériel des caisses dans le **matériel commun** et fais remonter le matériel manquant ou défaillant.



5: Le matériel

Du matériel de base :

Sur site reste 3 types de matériel de base.

- Du matériel sportif
- Du petit matériel et matériel « art plastique »
- Des jeux de société.

Du matériel spécifique :



Le matériel spécifique est amené sur les écoles par les animateurs Evade sur demande des animateurs ville pour des réaliser des activités spéciales (initiation cirque, tir à l'arc, fusées, microscopes, papier origami...).



Ce matériel est ramené sur les centres de loisirs après les projets sauf si l'équipe décide de l'intégrer au matériel de base



Inventaire et commandes :

- Un inventaire écrit est réalisé de manière collective chaque début d'année scolaire.
 - Le matériel est vérifié par toute l'équipe avant chaque vacances.
 - Les référents pause méridienne rapportent le matériel manquant à la rentrée.

6. Découpage temporel.

11h30 : Début des temps de pause méridienne. Point équipe (effectifs, informations spécifiques, répartition pédagogique, préparation des caisses de matériel par les animateurs). Mise en place du plan des activités et espaces de jeux dans la zone d'affichage.

11h45 : Appel des enfants et répartition sur les différents services (lavage des mains, comptage, échanges d'informations complémentaires).

11h 55 : Arrivée sur les différents sites de restauration (1er service). Temps de récréation et d'activités pour les enfants du 2eme service.

12h35 : Rangement des lieux et du matériel. Fin de récréation (mise en rang au bon endroit et lavage des mains).

12h40 : Départ des sites de restauration (1er service)

12h45 : Arrivée sur sites de cantine (2eme service).

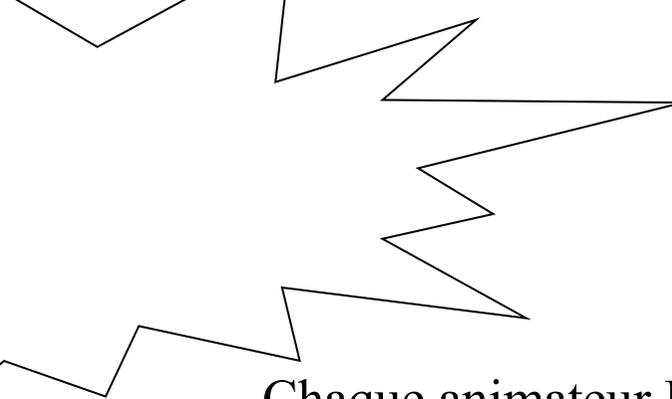
12h50 : Début du repas (2eme service). Récréation et activités (enfants du 1er service).

13h30 : Rangement lieux et matériel.
Fin de la récréation. Départ des sites de restauration.

13h35 : Remise des enfants aux enseignants. Rangement du matériel. Point de l'équipe et échange des informations.

13h45 : Fin du temps de pause méridienne.





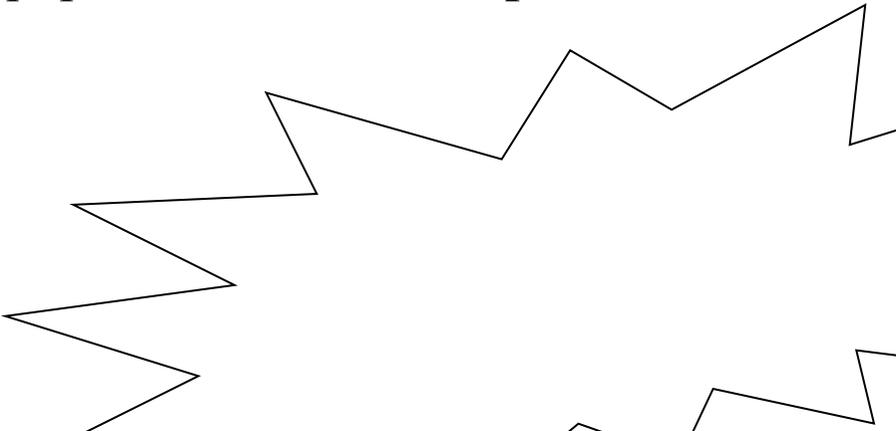
7. Démarche d'accompagnement

Chaque animateur Evade ou Ville peut proposer à un autre animateur de participer à une de ses activités en doublon, dans l'objectif d'un **échange de compétences** sur le temps de pause méridienne.

Un **outil visible des différentes activités** est mis en place dans l'espace de réunion dans les écoles par le référent pause méridienne.

Les animateurs Ville sont incités à mettre en place des **activités spécifiques** et sont épaulés par les animateurs Evade si besoin.

Des échanges de pratiques seront mis en place par l'équipe Evade lors de **temps de réunion**.



8. Evaluation

Qui?

L'évaluation du projet de fonctionnement est effectuée par les référents pause méridienne en lien avec l'équipe Evade.

Comment?

L'évaluation sera effectuée en utilisant des indicateurs présent dans la feuille d'évaluation ci-joint.

Quand?

L'évaluation du projet sera effectuée en fin d'année scolaire.

Pourquoi?

L'évaluation du projet permettra de modifier ce dernier au besoin pour l'année scolaire suivante.

Evaluation du projet de fonctionnement

1– La réglementation régissant le temps d'accueil de la pause méridienne a-t-elle été respectée?

- le temps de la pause méridienne a-t-elle suivi la réglementation DDCS? Oui/Non
- Les valeurs du PEDT ont-elles été défendues durant la PM? Oui/Non
- Les valeurs du projet pédagogiques ont-elles été défendues durant le temps de la PM? Oui/Non

2– L'évaluation des animateurs ville est effectuée en fin d'année scolaire et l'évaluation des animateurs Evade en fin d'année civile.

3– La démarche pédagogique est-elle appliquée sur le temps de pause méridienne?

- les animateurs étaient-ils en présence physique auprès des enfants?
- Les enfants jouent-ils de façon autonome?
- La communication non-violente est-elle utilisée au sein de l'équipe?
- La communication non-violente est-elle utilisée auprès/entre les enfants?
- Les animateurs répondent-ils aux besoins des enfants?

4– Les sanctions mises en place sont-elles en cohérence avec les valeurs du projet pédagogique?

- Des sanctions collectives ont-elles été appliquées?
- Les sanctions réparatrices ont-elles été le plus utilisées?
- Les animateurs ont-ils émis des sanctions positives?

5– Les démarches de soin sont-elles respectées durant l'année?

- Le protocole des PAI a-t-il bien été suivi?
- Les soins pratiqués sont-ils bien communiqués?
- Les soins pratiqués sont-ils bien notés sur un cahier?

6– Le temps du repas a-t-il été animé tout au long de l'année?

- Des repas déguisés et thématiques ont-ils été mis en place minimum 1/trimestre?
- Des animations visant à inciter les enfants à goûter de tout au repas ont-elles été mise en place?
- Les enfants se servent-ils de manière autonome à table?

7– Le temps de jeu de la pause méridienne a-t-il été animé tout au long de l'année?

8- Les locaux mis à disposition ont-ils été utilisés dans le cadre permis?

9– Le matériel mis à disposition at-il été utilisé à bon escient?

10- La démarche d'accompagnement a-t-elle été efficiente?

11– L'évaluation du projet de fonctionnement a-t-elle été portée en respectant le cadre prédéfini?

Projet Fonctionnement de l'alsh.

Rôle du directeur :

Tout est dans le titre, la personne est là pour diriger une équipe avec l'aide d'un outil qu'il construit et fait évoluer : le projet pédagogique. Il doit assurer la pérennité du centre en assurant un travail de lien avec la famille ; fournir une sécurité morale, physique et affective à l'enfant. Il doit aussi fournir les outils nécessaires à l'équipe d'animation : formations, matériels et sécuritaires (législation « Jeunesse et Sport »).

Rôle de l'animateur permanent :

De part sa présence tout au long de l'année ainsi que de sa formation, l'animateur permanent va être le relais de l'équipe de direction sur le terrain. Il a donc un rôle d'animateur référent. Pour cela il va porter des projets d'animation construits et travaillés, il va accompagner les nouveaux animateurs dans leur parcours de formation ainsi que dans la découverte du centre ainsi que sur les temps de réunions et de préparation.

N.B. : certains animateurs vacataires de part leur maturité et expérience remplissent une partie de ces missions.

Rôle de l'animateur vacataire :

Il doit porter des animations en concordance avec les objectifs du projet pédagogique et les contraintes du moment (météorologique, âge des enfants accueilli sur la période, ...).

N.B. : ce n'est pas un professionnel de l'activité, il en pas moins considéré comme tel sur les temps de présence de l'enfant.

Rôle des personnels de restauration et d'entretien :

Ils sont des adultes référents d'un point de vue éducatif et technique ; en lien avec leurs missions. Ils sont alors indissociables de l'équipe pédagogique ainsi que du projet.

1. matériels :

Mise à disposition par la ville d'Echirrolles d'un bâtiment et d'un parc fermé.

Matériels d'administration et de communication nécessaire au bon fonctionnement du centre.

Matériels pédagogiques stockés dans une régie et des placards adaptés.

Des minis bus partageables avec les autres centres.

2. financiers :

Un budget analytique tenant compte de

- fournitures pédagogiques et services éducatifs
- petites fournitures
- pharmacie
- alimentation
- transport pédagogique
- thématiques pédagogiques

Des subventions spéciales liées à des projets portés par l'association ; les financeurs peuvent être territoriaux, étatiques ou associatifs.

La journée type

La journée débute par une arrivée de l'équipe à 7h45 afin d'assurer un accueil pour **8h00**. Afin de respecter le rythme de chacun les journées types sont différentes selon les deux tranches d'âges

Journée type 4-5 ans

Accueil (8-9h30)

L'organisation de ce temps vise deux objectifs :

Permettre de respecter le rythme de chacun :

- En accueillant les enfants de façon échelonné et par tranche d'âge de 8h à 9h30. Accueil sur deux salles. En salle chausson et salle dinette
- En proposant un temps libre à l'enfant où il choisit selon son humeur ce qu'il veut faire (jeux de société, lecture, jeux extérieur...)

Instaurer un climat de confiance et de sécurité pour les familles et les enfants :

- En organisant un accueil individuel par le directeur du centre de loisirs, qui peut répondre aux questions des familles.
- Les animateurs se doivent d'être présent et disponible et à l'écoute des enfants et des familles durant ce temps afin de répondre aux questions des enfants et des familles, les rassurer
- En étant à l'écoute de l'envie des enfants, ce temps est libre, l'animateur peut proposer diverses activités aux enfants.
- En expliquant et en inscrivant les enfants sur les activités de leurs choix.

A partir de 9h un animateur proposera aux enfants de sortir à l'extérieur.

Rassemblement : 9h30

C'est un moment important de la journée où l'ensemble du groupe est réunie de manière ludique pour partager un petit temps de jeux, de chant ou de danse avant de se séparer pour les activités.

L'activité du matin (10h à 11h)

Nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, mais aussi dans une volonté d'ouvrir les enfants

- développer la liberté de choix et la responsabilisation de l'enfant en permettant à l'enfant de choisir son activité
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe

Temps Libre : 11h00-11h20

Afin de respecter le rythme de chacun, les enfants ont la possibilité de rester en temps libre dans les salles, où à l'extérieur

Temps du repas (11h30-12h30)

L'organisation de ce temps vise 2 objectifs :

Développer l'autonomie et la responsabilisation

- Chacun se sert
- Laisser la possibilité de faire par sois même

- En participant au débarrassage de table, au nettoyage

Favoriser un climat convivial

- En se plaçant avec qui l'on veut
- En mettant un animateur par table

Temps calme : 12h30

Objectif : respect du rythme de chacun

- En adaptant la forme et la durée à chaque individu
- Permettre à chacun d'avoir un temps de repos

Néanmoins, n'ayant pas connaissance de leurs limites, les moins de 5 ans seront obligés de se diriger vers un temps de sieste après le repas.

Afin de respecter le rythme de chacun, les animateurs proposeront aux enfants qui le veulent de partir sur un temps libre extérieur à partir de 14h.

Rassemblement : 14h30

Temps d'activités : 15h- 16h

Temps libre : 16h-16h30

Gouter : 16h30

L'organisation de ce temps vise 2 objectifs :

Développer l'autonomie et la responsabilisation

- Chacun se sert
- Laisser la possibilité de faire par sois même
- En participant au débarrassage de table, au nettoyage

Favoriser un climat convivial

- En se plaçant avec qui l'on veut
- En mettant un animateur par table

Accueil du soir : 17h-18h

Le fonctionnement est identique que l'accueil du matin

Journée type 6-11ans

Accueil (8-9h30)

L'organisation de ce temps vise deux objectifs :

Permettre de respecter le rythme de chacun :

- En accueillant les enfants de façon échelonné et par tranche d'âge de 8h à 9h30.
- En proposant un temps libre à l'enfant où il choisit selon son humeur ce qu'il veut faire (jeux de société, lecture, jeux extérieur...)

Instaurer un climat de confiance et de sécurité pour les familles et les enfants :

- En organisant un accueil individuel par le directeur du centre de loisirs, qui peut répondre aux questions des familles.

- Les animateurs se doivent d'être présent et disponible et à l'écoute des enfants et des familles durant ce temps afin de répondre aux questions des enfants et des familles, les rassurer
- En étant à l'écoute de l'envie des enfants, ce temps est libre, l'animateur peut proposer diverses activités aux enfants.
- En expliquant et en inscrivant les enfants sur les activités de leurs choix.

Rassemblement : 9h30

C'est un moment important de la journée où l'ensemble du groupe est réunie de manière ludique pour partager un petit temps de jeux, de chant ou de danse avant de se séparer pour les activités.

L'activité du matin (9h45-11h30)

Nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, mais aussi dans une volonté d'ouvrir les enfants

- développer la liberté de choix et la responsabilisation de l'enfant
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe

Temps libre 11h30-12h15

Temps du repas 12h15-13h30

A 12h15 les enfants sont rassemblés dans la salle d'activités, un petit temps d'animation calme est organisé par des animateurs (lecture d'histoires, chants, petits jeux...)

Les enfants sont envoyés dans la salle restauration de manière échelonnée.

L'organisation de ce temps vise 2 objectifs :

Développer l'autonomie et la responsabilisation

- Chacun se sert
- Laisser la possibilité de faire par sois même
- En participant au débarrassage de table, au nettoyage

Favoriser un climat convivial

- En se plaçant avec qui l'on veut
- En mettant un animateur par table

Temps Calme 13h30-14h

Objectif : respect du rythme de chacun

- En adaptant la forme et la durée à chaque individu
- Permettre à chacun d'avoir un temps de repos

Afin de remplir au mieux cet objectif, la salle sera aménagée avant le repas par un animateur. A l'issue du repas, les enfants pourront fonction de leur envie se diriger dans trois salles différentes (en général, une salle jeux de construction, une salle jeux de société, et un troisièmes destiné à des activités manuelles).

Temps libre 14h- 14h30

Durant ce temps, les enfants pourront continuer leurs activités en intérieur, mais ils auront également la possibilité de partir en temps libre extérieur.

Activités de l'après-midi 14h30

16h30 : Gouter

Développer l'autonomie et la responsabilisation

- Laisser la possibilité de faire par sois même
- En participant au débarrassage de table, au nettoyage

Favoriser un climat convivial

Permettre l'expression de tous

- En organisant un bilan de journée afin de laisser les enfants s'exprimer et d'avoir un retour de la journée

Accueil du soir : 17h-18h

Le fonctionnement est identique que l'accueil du matin

Projet de Fonctionnement Dolto APS/JATS/Accueil

- **15h50 :**

Arrivée des animateurs contractuels ville, des animateurs EVADE et des intervenants culture/sports.
Préparation du matériel, préparation des listes par les animateurs.
L'animatrice relais fait le tour des classes pour connaître les enfants absents.

- **16h :**

Sortie des Classes

Ils prennent en charge leur groupe à partir de l'appel.

Deux lieux d'accueil en fonction des conditions météo :

- beau : terrain sportif
- mauvais temps, fortes chaleurs : dans le hall pour les ateliers & dans la salle de restauration pour l'accueil.

Chaque groupe est encadré par un animateur ou intervenant pendant le goûter.

Les groupes doivent être assis et séparés pendant ce temps.

Organisation de la sortie de classe :

Les enfants étant en APS, en accueil ou en JATS sont appelés par les instituteurs en classe.

Les inscrits doivent ensuite rejoindre les animateurs dans le hall ou sur le terrain sportif.

Les parents souhaitant récupérer leur enfant de manière exceptionnelle doivent en faire part au DTE puis aller chercher l'enfant auprès de l'animateur du groupe. L'encadrant doit vérifier qu'un adulte autorisé vient chercher l'enfant. Dans le cas contraire, l'enfant reste avec le groupe. Pour les personnes tiers, elles doivent être indiquées sur la fiche sanitaire comme autorisées. Tout autre configuration doit être signalée par un mot des parents. Les enfants qui partent seuls de façon exceptionnelle ou à un horaire inhabituel doivent fournir un justificatif établissant l'accord des parents.

NB : les deux premières semaines de l'année, appel dans les classes pour les CP.

Organisation de l'appel :

Nous notons comme suit : « 1 » pour les présents ; « A » pour les absents.

Les absences non justifiées doivent être transmises au DTE.

Le DTE se charge de faire le lien avec les enseignants et les familles

- **16h15 :**

Ouverture du portail par l'animatrice relais

Départ pour les ateliers + accueil

- **16h30 :**

Ouverture du portail par l'animatrice relais

- **17h :**

Ouverture du portail par l'animatrice relais

Fin des ateliers JATS, l'ensemble des enfants est remis à l'accueil (en salle de restauration), l'enseignant JATS. Le lien avec la famille se fait avec le DTE

- **17h20 :**

Ouverture du portail par le DTE

Fin des ateliers. Les enfants sont en groupe avec leur animateur dans le hall de l'école.

Les enfants ayant l'annotation « part seul » sur la fiche d'appel peuvent le faire dès 17h20.

Les parents viennent chercher les enfants auprès de l'animateur. Ce dernier doit être certain de l'identité de l'adulte qui récupère l'enfant. En cas de doute, il doit faire appel au DTE.

NB : L'animateur est là pour faire le lien avec la famille. Cela dit, les problématiques de comportement, une blessure ou un retour négatif appartiennent au DTE. Les ETAPS seront associés en ce qui concerne les ateliers sportifs.

- **17h30 :**

Fin du temps périscolaire. Les enfants restants sont avec un animateur permanent pendant que les autres rangent le matériel et les fiches d'appel. Le DTE se charge d'appeler les familles. Un point est fait avec l'équipe d'animation sur les problématiques rencontrées.

Projet de Fonctionnement

Ateliers Périscolaires du soir Joliot-Curie

- **15h50 :**

Arrivée des animateurs contractuels ville, des animateurs EVADE et des intervenants JATS (J'Apprends à Travailler Seul).

Préparation du matériel.

Distribution des clés des salles et des listes journalières (croisement avec le cahier des absences fait par les animateurs EVADE)

Chaque animateur est muni d'un gilet jaune pour faciliter l'identification et permettre une bonne lisibilité vis-à-vis des enfants, familles et enseignants.

- **16h :**

Arrivée des animateurs activités physique (ETAPS ville, intervenants extérieurs) et des enseignants JATS

Il y a deux lieux d'accueil :

- Pour les cycles 2 : préau ouvert dans la cour
- Pour les cycles 3 : préau fermé

Sous chaque préau, les enfants se regroupent vers l'encadrant, au niveau du panneau qui identifie l'activité.

Organisation de la sortie de classe :

Chaque enfant est muni d'une étiquette plastifiée récapitulant ses ateliers de la semaine afin de permettre une identification aisée des enfants présents. Les enfants de cycle II porteront un gilet jaune fourni par les enseignants.

NB : la première semaine de chaque cycle, appel dans les classes pour les CP.

Organisation de l'appel :

Nous notons comme suit : « 1 » pour les présents ; « Abs » pour les absents.

Nous indiquons le total présence en bas de la feuille.

Les absences non justifiées doivent être transmises au DTE ou au coordinateur ETAPS.

Les enfants ont un temps de récréation et de goûter sous la responsabilité de l'animateur du groupe jusqu'à 16h15.

- **16h15 :**

Départ pour les ateliers

- **17h :**

Fin des ateliers JATS, l'ensemble des enfants est remis à l'animateur relais de l'accueil échelonné, par l'animateur ou l'enseignant JATS.

Le lien avec la famille, et la récupération des enfants se font autour de l'animateur relais.

- **17h20 :**

Fin des ateliers

Les enfants retournent sur leur lieu d'accueil où les familles pourront les récupérer.

NB : L'animateur est là pour faire le lien avec la famille, néanmoins pour des problématiques de comportement, une blessure, ou un retour négatif cela doit appartenir au DTE en lien avec l'ETAPS coordinateur, si cela concerne les animations physiques.

NB : Chaque enfant doit partir avec une personne qui a l'autorisation de le récupérer ; exemples : parents, grands-parents, frère, sœur, oncle, tante.

Pour tous les autres cas, il doit y avoir une autorisation écrite faite auprès du DTE. En cas contraire, il est impossible à l'enfant de repartir.

Pour les enfants autorisés à partir seul, il y a une note spéciale sur la feuille d'appel.

Un enfant ne peut partir d'un atelier en cours qu'avec une décharge ou un mot signé par les parents ou le tuteur légal et visé par le DTE.

- **17h30 :**

Fin du temps périscolaire.

Les enfants restants doivent être amenés sous le préau fermé afin que nous puissions contacter la famille.
Rangement du matériel, retour des listes d'appel et des clés.

Fonctionnement de l'accueil échelonné :

Tous les enfants inscrits sur ce temps doivent obligatoirement se faire pointer avant d'être récupérés par les parents ou une personne ayant autorité.

Conduite à tenir en cas de blessure :

Pour les activités physiques et extérieures les animateurs prennent avec eux une trousse de pharmacie.

Les petits « bobos » (coups légers, égratignures,...) sont soignés directement et notés sur le registre d'infirmerie, les animateurs en feront le retour à la famille.

Pour les blessures plus sérieuses, le DTE (et le coordinateur ETAPS en fonction des animations) doivent être avertis afin de juger avec l'animateur de la marche à suivre en fonction de la gravité et éventuellement prévenir la famille dans l'immédiat.